

A L'ANCIENNE
Société par actions simplifiée
au capital de 600 euros
Siège social : 1, Rue de Hayange,
57700 NEUFCHÉF
Société en cours de formation

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 20 FEVRIER 2025

LES SOUSSIGNES :

-Monsieur Anthony PANACCIO, demeurant 2, Rue du Lieutenant Louis Saint-Antoine, 57700 NEUFCHÉF

-Monsieur Arnaud SOLDA, demeurant 4, Rue Emile Zola, 57700 NEUFCHÉF

-Monsieur Pascal CORDARO, demeurant 35, Rue du Lieutenant Louis Saint-Antoine, 57700 NEUFCHÉF

Agissant en qualité de seuls associés de la future société par actions simplifiée A L'ANCIENNE, au capital de 600 euros, dont le siège social sera fixé 1, Rue de Hayange 57700 NEUFCHÉF

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Désignent, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Monsieur Arnaud SOLDA

Né le 10 août 1991 à HAYANGE (57)

Demeurant 4, Rue Emile Zola 57700 NEUFCHÉF

Monsieur Arnaud SOLDA dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Arnaud SOLDA accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Les fonctions de Président ne sont pas rémunérées pour une durée minimale d'un an à compter de ce jour et ce indépendamment du remboursement sur justifications des frais de déplacement et de représentation.

NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Anthony PANACCIO

Né le 18 mars 1986 à THIONVILLE (57),

Demeurant 2, Rue du Lieutenant Louis Saint-Antoine, 57700 NEUFCHÉF

ET

Monsieur Pascal CORDARO

Né le 10 juillet 1991 à HAYANGE (57)

Demeurant, 35, Rue du Lieutenant Louis St-Antoine, 57700 NEUFCHÉF

M. Anthony PANACCIO et M. Pascal CORDARO disposent, conformément aux statuts, des mêmes pouvoirs de représenter la Société à l'égard des tiers.

M. Anthony PANACCIO et M. Pascal CORDARO ainsi nommés acceptent les fonctions de Directeurs Généraux et déclarent, chacun en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Ils ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions de Directeurs Généraux pour une durée minimale d'un an à compter de ce jour mais ils pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à NEUFCHEF
Le 20 février 2025

Anthony PANACCIO
« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général »

Arnaud SOLDA
« Bon pour acceptation des
fonctions de Président »

Pascal CORDARO
« Bon pour acceptation des
Fonctions de Directeur Général »